

Agent.e polyvalent.e des bâtiments

SERVICE

BATIMENT

POSITION HIERARCHIQUE

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable du service bâtiment, vous aurez pour mission d'effectuer les opérations de maintenance des bâtiments communaux.

MISSIONS ET ACTIVITES

- Effectuer sous le contrôle du responsable du service bâtiments les opérations de maintenance des bâtiments communaux
- Effectuer l'entretien des matériels dans les bâtiments communaux
- Effectuer la mise à disposition, le contrôle et l'entretien des équipements loués dans les locaux communaux
- Participer à la mise en place des manifestations communales
- Effectuer les travaux de maintenance des locaux : réfection de peinture, menuiserie, vitrerie, carrelage, plomberie, soudure, petite mécanique
- Maintenir le matériel en bon état de fonctionnement et signaler tous défauts et dégradations
- Mettre en place les salles et espaces publics pour les manifestations communales et les locations de salles.

La liste des missions et activités ci-dessus n'est pas limitative.

COMPETENCES

Permis B obligatoire

- Savoirs :
 - * Tous corps métiers bâtiments avec spécialisation électricité et soudure
 - * Informatique (notions de base)
- Savoirs-faire :
 - * Être capable d'organiser un chantier en travailleur seul ou en équipe
 - * Connaître les conditions d'applications et de stockage des produits et fournitures
 - * Connaître les créneaux d'occupation des locaux.

- * Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, numéros d'urgence, comportement à observer en cas d'incident...)
- * Maîtriser les gestes et postures de sécurité
- * Connaître les étiquettes des produits chimiques et respecter les consignes d'utilisation
- * Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements. Les signaler au Responsable du Pôle Technique

- Savoirs-être :

- * Autonomie.
- * Efficacité.
- * Discrétion.
- * Accueil des différents intervenants extérieurs, services publics et prestataires privés
- * Prendre en compte les demandes des utilisateurs et en référer au Responsable du Pôle Technique

MOYENS MIS A DISPOSITION

- * Véhicule
- * Equipement de protection individuelle
- * Outillage électroportatif et caisse à outils
- * Possibilité de bénéficier d'un logement communal

CONTRAINTES DU POSTE

- * Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps et toutes saisons
- * Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé
- * Manipulation de produits dangereux

CONDITIONS D'EXERCICE

- * Temps complet, organisé comme suit :
du lundi au vendredi : 7h45-11h45/13h30-17h30
mercredi : 8h45-11h45
- * 25 Jours de congés annuels + 6 ARTT par année civile